



Fiche signalétique **KL**

Abri de Saint-Vianney

Sentier International des Appalaches - Québec

Information pour le service des réservations

Nom : Abri de Saint-Vianney / Saint-Vianney

Carte Topo : Réserve faunique de Matane

Date d'exploitation : 24 juin au 11 octobre

Nombre de places : 4 personnes (Un abri de 4 murs et lits amovibles en bois, sans matelas)

Tarifs : 17,25 \$ / nuit, par personne

Localisation : L'abri de Saint-Vianney est situé sur un terrain appartenant à la municipalité de Saint-Vianney. À partir du sentier qui longe l'avenue centrale, tournez en face de l'école sur la rue du Parc. Traversez la route 195. À gauche, vous verrez un gazebo en bois. Cent mètres (100m) plus loin, vous pourrez voir le toit bleu de l'abri.

Accès routier le plus proche : Route 195

Distance de marche de l'accès routier le plus proche : 0,1 km

Étape au nord : Abri Rivière Matane

→ **Distance :** 18 km

Étape au nord : Poste John

→ **Distance :** 16 km

Étape au sud : Abri Les Trois Sœurs

→ **Distance :** 13 km

Autres services : Toilette, eau courante, douche

Message aux clients : Le site comprend 1 abri de 4 murs mesurant 3,7 m sur 3,7 m, avec 2 lits amovibles en bois sans matelas, 1 banc-lit se transformant en un lit superposé, 1 table et 2 bancs en bois. L'entretien est la responsabilité des usagers.

Le site étant situé dans le parc municipal de Saint-Vianney, les toilettes, les douches et l'eau courante sont disponibles dans un bâtiment appartenant à la municipalité à ± 100 mètres de marche. Il y a aussi un marché d'alimentation et un restaurant dans le village.

À la COOP, vous devez avoir en main une preuve de réservation (facture de la Sépaq ou passeport d'hébergement) pour demander la clé. Sinon, vous devrez payer 15\$ par personne/nuit.

NOTE : pour les randonneurs qui traversent la Réserve faunique de Matane et le Parc national de la Gaspésie, vous retrouverez à Saint-Vianney la dernière ÉPICERIE située directement sur le SIA.

Vous devez apporter votre sac de couchage, matelas, poêle de camping, allumettes, lampe de poche, gamelles et ustensiles, nourriture, papier hygiénique, trousse de premiers soins. Les feux de camp sont interdits.

Renseignements supplémentaires : Bureau du SIA : (418) 562-7885

